

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER Nº 10

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CONTEXTE

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les grandes masses de l'exécution du budget assainissement 2022 sont les suivantes (base HT) :

+ Recettes de fonctionnement	4 961 438,71 €
- Dépenses de fonctionnement	2 470 663,46 €
+ Reprise du résultat 2021	1 635 276,66 €
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 126 051,91 €

- Dépenses d'investissement		5 969 748,98 €
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2022)		
+ Recettes d'investissement		5 772 557,85 €
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2022)		
+ Reprise du résultat d'investissement 2021	-	2 830 984,22 €
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-	3 028 175,35 €

= RESULTAT DE L'EXERCICE 1 097 876,56 €

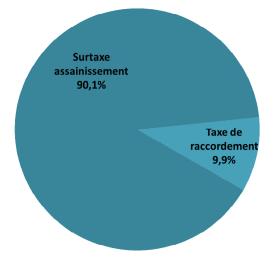
Le résultat de l'exercice 2022 s'établit ainsi à 1 097 876,56 € (contre 1 635 276,66€ en 2021).

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2022.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réal.
Surtaxe assainissement	3 938,9 k€	3 741,0 k€	4 047,2 k€	108,2%
Taxe de raccordement	384,4 k€	300,0 k€	446,0 k€	148,7%
Subv mise en conformité	368,3 k€	975,8 k€	0,0 k€	0,0%
Autres produits	14,0 k€	5,0 k€	0,0 k€	0,0%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 705,6 k€	5 021,8 k€	4 493,2 k€	89,5%



Page 2/5

du document : 8A F7 D7 72 4F 58 83 A5 F8 50 7E 40 BB FF 35 51

Publié le : 26/05/2023
Par : CA MARNE ET GONDOIRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/100231

La surtaxe assainissement représente plus de 90% des recettes réelles de fonctionnement et conditionne dès lors l'équilibre du programme pluriannuel d'investissement. Le taux de perception est important avec des rythmes de versement qui bougent au regard des dates de relève des compteurs, ce qui ne facilite pas la lecture budgétaire. Il y a une globale stabilité du produit entre 2021 et 2022.

Le budget assainissement est aussi alimenté par la taxe de raccordement (446 k€).

Cette année aucune subvention n'a été perçue, alors même que des subventions ont été versées aux riverains. L'agence de l'eau a modifié ses modalités de reversement.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réal.
Charges de personnel	325,0 k€	366,0 k€	338,8 k€	92,6%
Charges d'intérêt de la dette	130,5 k€	150,0 k€	114,3 k€	76,2%
Versement subventions riverains	22,3 k€	975,8 k€	57,4 k€	5,9%
Autres dépenses de fonctionnement	37,8 k€	267,3 k€	174,6 k€	65,3%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	515,6 k€	1 759,0 k€	685,1 k€	38,9%

La réalisation des charges de personnel est inférieure aux prévisions budgétaires initiales, avec un taux de réalisation de 92,6%.

La charge de la dette diminue progressivement, en particulier grâce à un partenariat fort avec l'agence de l'eau.

Le budget 2022 enregistre 57,4 k€ de versement de subventions aux riverains suite à la mise en conformité de leurs réseaux d'assainissement.

Les autres charges sont composées des charges à caractère général, de la provision pour dépréciation des actifs circulants, de régularisation comptable ou d'annulation de titres émis sur les années antérieures. La forte progression s'explique par des annulations de titre de recettes.

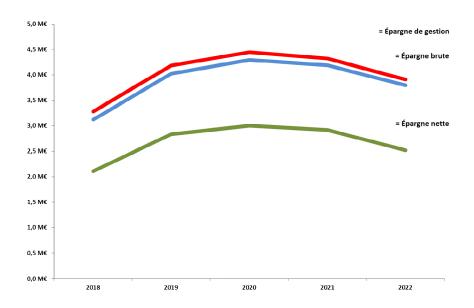
1.3. Les écritures d'ordre de la section de fonctionnement

La dotation aux amortissements est valorisée à hauteur de 1 785,6 k€ en 2022. Elle vient abonder la section d'investissement en recettes. Cette charge qui pèse sur l'équilibre de la section d'exploitation est diminuée par l'amortissement des subventions d'investissement.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 468,3 k€ : il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement versées par l'AESN, le Département et la Région. L'amortissement des subventions d'équipement permet de diminuer l'impact de l'amortissement des réseaux d'assainissement sur la pression du taux de surtaxe d'assainissement. Ce levier est donc actionné par la communauté d'agglomération.

1.4. Les soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022
		_		
+ Produits de gestion courante	4 986 kt	5 610 k€	4 706 k€	4 493 k€
- Charges de gestion courante	801 k	1 166 k€	385 k€	571 k€
= Épargne de gestion	4 185 k	4 444 k€	4 321 k€	3 922 k€
- Charges financières	162 k	153 k€	131 k€	114 k€
= Épargne brute	4 023 k	4 291 k€	4 190 k€	3 808 k€
- Remboursement capital de la dette	1 184 k	1 290 k€	1 268 k€	1 275 k€
= Épargne nette	2 838 k	3 001 k€	2 922 k€	2 534 k€



Les soldes intermédiaires de gestion permettent de faire ressortir la capacité budgétaire de la communauté d'agglomération à réaliser son programme d'investissement. L'épargne nette est donc immédiatement investie dans la réhabilitation de réseaux et limite l'appel de l'emprunt.

La gestion rigoureuse permet d'afficher une épargne de gestion stabilisée ces dernières années, notamment avec une maîtrise de la dépense publique.

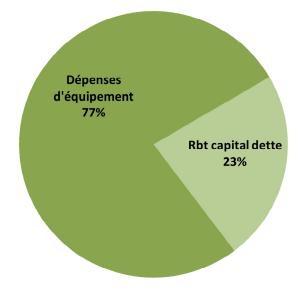
Les niveaux d'épargne restent toutefois tributaires du taux de rendement de la surtaxe assainissement.

L'épargne nette de 2,5 M€ apparaît dès lors comme un élément indispensable de notre équilibre budgétaire.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	4 755,0 k€	4 227,0 k€	
Rbt capital dette	1 320,0 k€	1 274,5 k€	
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	6 075,0 k€	5 501,5 k€	0,0 k€



La communauté d'agglomération consacre 77% de ses dépenses réelles d'investissement au financement d'opérations de réhabilitation de réseaux d'assainissement, soit un effort quasi identique à l'année dernière.

Le remboursement en capital des emprunts représente 23% des dépenses réelles totales d'investissement. Le partenariat avec l'agence de l'eau est essentiel car il repose sur des prêts à taux 0.

La gestion en AP/CP évite les restes à réaliser, et assure ainsi une meilleure lecture des réalisations.

En 2022, il y a eu notamment les travaux suivants :

POMPONNE	361,0 k€
Rues des Pierres, des Chênes,	301,0 KE
BUSSY SAINT GEORGES	35,3 k€
Vieux Bourg,	35,5 KE
FERRIERES EN BRIE	666,6 k€
Allée de l'Orangerie, des Charmilles,	000,0 KE
CHALIFERT	86,3 k€
Allée Jean de la Fontaine,	00,5 KE
MONTEVRAIN	47,5 k€
Rues de Prague,	47,5 KE
LAGNY SUR MARNE	1 537,2 k€
Impasse des Hautes Bouillons, Chauffernes,	1 337,2 KE
THORIGNY SUR MARNE	171,0 k€
Rue de Dampmart, de Claye,	171,0 KE
DAMPMART	062.1 1/6
Rue Emile Blanchet, Rue de Carnetin,	963,1 k€
AUTRES	274,8 k€

Page 4/5

2.2. Les recettes d'investissement

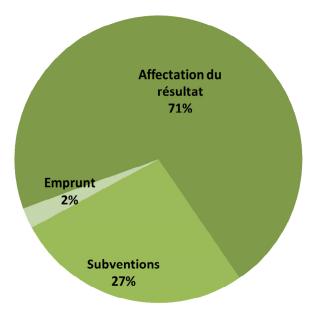
	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Affectation du résultat	2 831,0 k€	2 831,0 k€	
Remboursement de TVA			
Subventions	650,0 k€	1 063,9 k€	
Emprunt AESN (taux 0)	92,1 k€	92,1 k€	
Emprunt de financement	434,9 k€	0,0 k€	
TOTAL RECETTES RELLES INV.	4 008,0 k€	3 987,0 k€	0,0 k€

L'épargne dégagée par la communauté d'agglomération permet une affectation de 2,8 M€, soit 71% des recettes réelles d'investissement. Cette épargne dégagée par la surtaxe assainissement permet de porter le PPI.

La communauté d'agglomération, forte de sa capacité à réhabiliter les réseaux d'assainissement de son territoire, a développé un partenariat essentiel avec l'agence de l'eau et le département. Les subventions d'investissement représentent ainsi 27% des recettes réelles d'investissement.

La communauté d'agglomération n'a pas tiré d'emprunt bancaire en 2022. L'agence de l'eau a versé un emprunt à taux 0 pour 92,1 k€.

Le budget est géré HT depuis l'exercice 2017. Il n'y a donc plus de remboursement de TVA inscrit au budget.



2.3. Les écritures d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre sont composées de deux écritures :

- La dotation aux amortissements (recette d'investissement et dépense de fonctionnement) pour 1 786 k€.
- L'amortissement des subventions (recettes de fonctionnement et dépense d'investissement) pour 468,3 k€

AVIS PREALABLE DU BUREAU:

Page 5/5

document : 8A F7 D7 72 4F 58 83 A5 F8 50 7E 40 BB FF 35 51

lié le : 26/05/2023 : CA MARNE ET GONDOIRE ument certifié conforme à l'original s://publiact.fr/documentPublic/100231

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

NATURE DE LA DÉLIBERATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- VOTER ET ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ APPROUVER le compte administratif 2022 du budget assainissement et ses annexes.

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 10 - CA_2022_ASST.pdf